

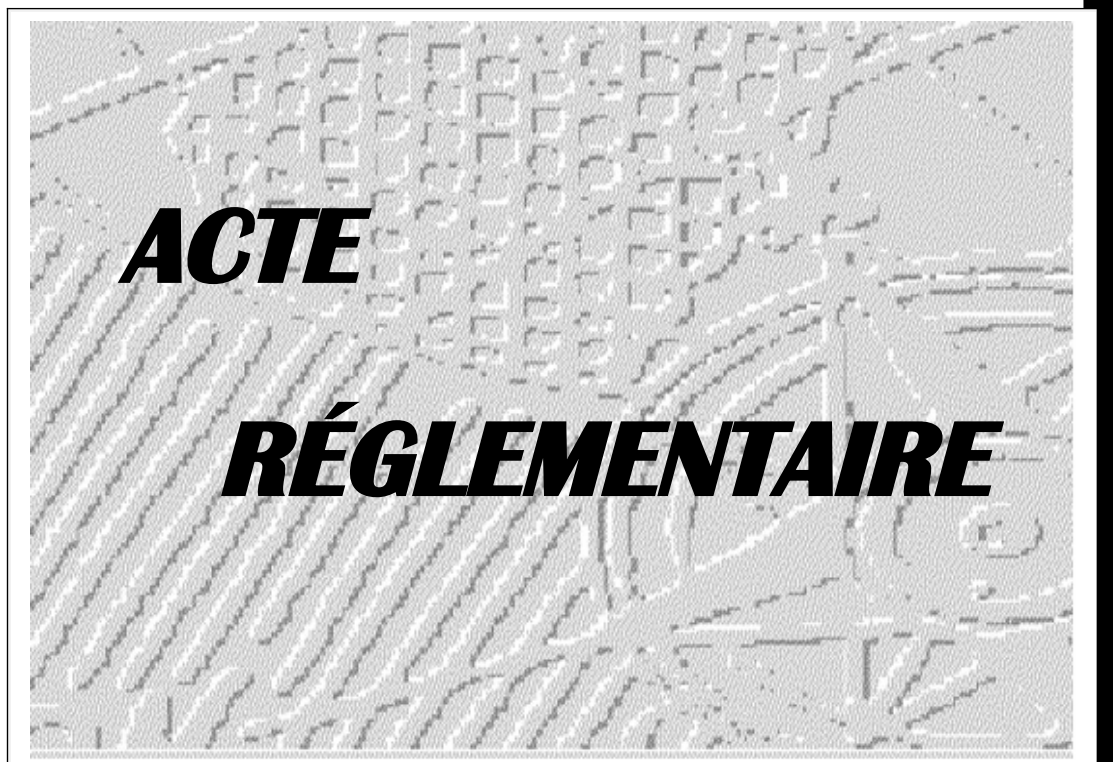


REGION REUNION
www.regionreunion.com



**F
E
V
R
I
E
R

2
0
2
5**



Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 27 février 2025

www.regionreunion.com

Sommaire

1 - ARRÊTÉ DAJCP N° 25001084.....
PORTANT DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL
APPELÉ À SIÉGER AU SEIN DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL (CDAC) DU 03 MARS 2025



REGION REUNION

ARRETE DAJCP N° 25001084

**Portant désignation du représentant de la Présidente du Conseil Régional
appelé à siéger au sein de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial (CDAC) du 03 mars 2025**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL

- Vu** Le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** La délibération du Conseil régional en date du 02 juillet 2021 désignant Madame Huguette BELLO en qualité de Présidente du Conseil régional ;
- Vu** L'arrêté n° 192-SG/SCOPP/BAICI du 10 février 2025 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial appelée à statuer sur la demande d'avis formulée par la mairie de Saint-Pierre sur la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale présentée par le Groupe SOBEFI en vue de la création d'un ensemble commercial de 6106 m² situé allée Jacquot – ZAC Canabady – Saint-Pierre.

Considérant que Madame la Présidente sera absente lors de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 03 mars 2025 ;

ARRETE

- Article 1 :** Monsieur Normane OMARJEE, 3^{ème} Vice-Président, est désigné en qualité de représentant de la Présidente du Conseil régional pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 03 mars 2025 à laquelle sera examiné le projet susvisé.
- Article 2 :** La délégation accordée s'exerce sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente du Conseil régional.
- Article 3 :** La Présidente du Conseil régional est chargée de l'exécution du présent arrêté qui, après transmission au représentant de l'État, sera mis en ligne sur le site internet de la Région Réunion www.regionreunion.com.

Sainte-Clotilde, le 27 FEV. 2025
La Présidente du Conseil régional

Notifié le :
Signature de Monsieur Normane OMARJEE
3^{ème} Vice-Président


Huguette BELLO
